



## PV RECEPTION DE TRAVAUX

Je soussigné, Mr André (06 37 23 78 86)  
(le client ou maître d'ouvrage),

Concernant les travaux exécutés en date du 14 / 03 / 24 par l'entreprise :  
LALOI menuiseries

A la demande de la société SAS LALOI MENUISERIES, procède à leur réception.

Le client ou maître d'ouvrage déclare que :

Cette réception est prononcée sans réserve.

Cette réception est prononcée avec les réserves suivantes :

A faire valoir par Jean Philippe André  
Norm habitat

Cette réception est refusée / différée (rayer la mention inutiles) pour les motifs suivants :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

La signature du PV de réception des travaux et le règlement autorisent le client ou maître d'ouvrage soussigné à prendre possession de l'ouvrage.

Fait à ST NAUPHARY le 14.03.24  
En 2 exemplaires dont un remis à chacune des parties.

Signature du client ou maître d'ouvrage

Signature de l'entreprise

*vu le 19/03/2024 à 17.21hxx*

LALOI MENUISERIES – 156 impasse de la Bourgade – 31670 LABEGE

05 62 88 25 80 -  05 62 88 32 81 - email : [contact@laloi-menuiseries.com](mailto:contact@laloi-menuiseries.com)

SAS au capital de 42 000 € - Siret 410 393 086 00039 - APE 2512Z - TVA intracommunautaire FR77 410 393 086